

**Règlement de l'organisation professionnelle**  
**Groupe d'intérêt national des soins infirmiers en radio-oncologie suisse**  
**(GI Soins RAO)**

**1. Nom et siège du GI**

Groupe d'intérêt national des soins en radio-oncologie suisse (**GI Soins RAO**)

Le siège du GI Soins RAO est le domicile du président<sup>1</sup>

**2. Le GI Soins RAO est rattaché à la société faîtière SASRO** (Scientific Association of Swiss Radiation Oncology)

Ce règlement repose sur les bases légales des statuts de la SASRO

**3. Lien entre GI Soins RAO - SASRO**

Le lien GI Soins RAO - SASRO est assuré par une représentation du comité du GI au comité exécutif de la SASRO. Cette représentation est proposée par les membres du comité du GI. L'élection a lieu tous les 2 ans lors du congrès annuel de la SASRO / assemblée annuelle du GI.

Tâches du représentant du GI :

- Représentation des intérêts du GI au sein de la SASRO
- Echange d'information GI-SASRO / SASRO-GI
- Information des membres recensés du GI

**4. Langues officielles**

Allemand, français, italien, anglais

**5. Buts**

- Echange d'expériences et d'informations parmi les professionnels des soins
- Amélioration de la qualité de soins
- Elaboration de sujets spécialisés spécifiques, de standards nationaux et de directives basées sur l'évidence pour les soins
- Mise en contact de centres de radio-oncologie suisses et intensification de la collaboration
- Participation à des recherches en matière de soins (avec consentement du comité)
- Publication d'articles dans des revues spécialisées (avec consentement du comité)
- Transmission de connaissances professionnelles aux professionnels des soins
- Contacts avec des groupes d'intérêt et de travail nationaux et internationaux

## **6. Membres**

### **6.1. Membres du GI**

- Les infirmiers diplômés intéressés à un échange professionnel spécifique
- Inscriptions et démissions : par écrit et sans frais auprès du secrétariat. Les adresses mail non valides sont effacées automatiquement
- Droit de vote des membres : les membres enregistrés du GI peuvent faire valoir leur voix lors de l'assemblée annuelle

### **6.2. Membres de la SASRO**

- Une affiliation à la SASRO nécessite une inscription supplémentaire auprès de la SASRO
- Les membres de la SASRO votent lors de l'assemblée générale de la SASRO et sont membres du GI. Ils votent également lors de sa rencontre annuelle

## **7. Organisation du GI Soins RAO**

### **7.1. Rencontre annuelle du GI**

La rencontre annuelle du GI forme le premier organe du GI. En principe, l'assemblée annuelle a lieu lors du congrès de la SASRO

### **7.2. Comité**

- Le comité se compose exclusivement de professionnels des soins s'occupant de patients avec traitements radio-oncologiques
- Les membres du comité devraient faire partie des membres de la SASRO
- Chaque centre peut être représenté par 1 - 2 personnes
- La participation aux séances du comité est obligatoire
- Les décisions sont prises par le comité. Au moins la moitié des centres représentés doit être présente lors des votations
- Une votation doit préalablement être annoncée dans l'ordre du jour de la séance du comité
- Chaque centre représenté dispose d'une voix. La majorité l'emporte
- Le comité se réunit 3 – 4 fois par année (y compris lors du congrès de la SASRO). L'endroit de la séance du comité peut varier
- Le procès-verbal des séances du comité est rédigé par un de ses membres
- Les nouveaux membres du comité sont élus par le comité sur demande écrite

### **7.3. Activité du comité**

- Garantir la poursuite des buts
- Organisation du congrès de la SASRO pour les professionnels des soins en collaboration avec la SASRO et le centre d'hôte

### **7.4. Président**

Le président est choisi parmi les membres du comité. Il est élu pour 2 ans lors de la rencontre annuelle par les membres enregistrés. La réélection est possible

#### **7.4.1. Activités du président**

- Personne de contact officielle envers des tiers
- Représentation du GI et du comité
- Présidence lors des séances du comité et de l'assemblée générale des membres
- Contacts avec les groupes d'intérêt et de travail nationaux et internationaux
- Information régulière des membres du GI
- Détermination des objectifs de travail en collaboration avec le comité
- Rédaction du rapport annuel pour l'assemblée générale

### **7.5. Secrétaire**

Le secrétaire est choisi parmi les membres du comité. Il est élu pour 2 ans lors de la rencontre annuelle par les membres enregistrés. La réélection est possible

#### **7.5.1. Activités du secrétaire**

- Expédition et archivage des procès-verbaux des séances du comité
- Correspondance avec des tiers
- Etablissement et actualisation des listes d'adresses (comité et membres)
- Envoi des invitations et ordres du jour
- Gestion du flux d'information entre le GI et la SASRO

## **8. Rencontre annuelle des membres du GI**

- La rencontre annuelle a lieu une fois par an dans le cadre du congrès de la SASRO
- La convocation est faite par le comité du GI
- L'invitation et l'ordre du jour sont envoyés environ 4 semaines à l'avance à tous les membres enregistrés du GI

<sup>1</sup>Pour une meilleure compréhension, la forme masculine est utilisée dans ce règlement, elle concerne également la forme féminine

Le comité, Zurich, le 3.3.2016